



# CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2024

---

L'an deux mille vingt quatre, le cinq octobre à 9h11, le Conseil Municipal de la Ville de Bondy s'est assemblé Salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur HERVE Stephen, Maire, sur convocation individuelle, faite en exécution des articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vendredi 27 septembre 2024.

**Présents :**

Monsieur HERVE Stephen, Monsieur COTTE Laurent, Monsieur SAGKAN Olivier Onur, Madame PONCET Alison, Monsieur TRAORE Samba, Madame MOTTE Joëlle, Monsieur ASAADI Othman, Madame HADERBACHE Norha, Madame SAÏB-DAHLI Sissi, Madame CALAMBE Auriane, Monsieur GIRARDY Didier, Madame JANKOWSKI Cathy, Monsieur FERRAND Jacques, Madame DECOURRIERE Nezha, Monsieur PARRA Yves, Monsieur GIBERT Patrick, Madame MAZNI Sadia, Madame FABRIS Cristel, Madame LE GOUALLEC Christelle, Monsieur CAMARA Smaïla, Monsieur ALOUT Rafik, Madame BERTE Mariata, Madame RODRIGUES Chanaz, Madame PIERRE Oldhynn, Madame PIRABAHARAN Piremy, Monsieur FONSECA Théo Alexandre, Monsieur BILLOTTE Christian, Madame CAUCHEMEZ Claire, Madame KOC Feryal

**Absents excusés, ont donné procuration :**

Madame BAKHTI-ALOUT Sonia à Monsieur ASAADI Othman  
Monsieur AMZEL Alexandre à Madame MOTTE Joëlle  
Monsieur DRIF Azzedine à Madame HADERBACHE Norha  
Monsieur HENAO SANTA Andres à Madame CALAMBE Auriane  
Madame EL MAHMOUDI Nazha à Madame PONCET Alison  
Monsieur COTE Alexandre à Monsieur HERVE Stephen  
Monsieur QUINABOL François à Monsieur FONSECA Théo Alexandre  
Monsieur CHEVAL Jean-Marc à Madame JANKOWSKI Cathy  
Madame ELELOUE Edwige Nathalie à Monsieur GIRARDY Didier  
Monsieur BELKEBIR Farid à Monsieur ALOUT Rafik  
Monsieur BARADJI Madigata à Monsieur BILLOTTE Christian  
Madame LY Haouly à Madame CAUCHEMEZ Claire  
Monsieur ALLOUACHE Karim à Madame KOC Feryal

**Absents :**

Madame CAMPAGNA Sylvie, Monsieur MATILI Mounir, Madame AHMADOUCHI Fatine

*Arrivée de Monsieur ASAADI Othman à 9h14.*

*Départ de Madame CAUCHEMEZ Claire à 11h42.*

*Départ de Monsieur CAMARA Smaïla à 11h57. Il a donné procuration à Monsieur COTTE Laurent.*

**Secrétaire de séance :**

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur FONSECA Théo Alexandre a été désigné pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, le Conseil a pu valablement délibérer.

24 - PV Approbation du procès-verbal de la séance du 27 juin 2024

LE CONSEIL A APPROUVE le procès-verbal de la séance du 27 juin 2024.

24 - 1 Bilan d'activité 2023 du médiateur de la ville de Bondy

LE CONSEIL A PRIS ACTE du bilan d'activité du médiateur de la ville de Bondy pour l'année 2023.

**PREND ACTE**

24 - 2 Décision modificative n°2 - Budget principal

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

A APPROUVE la décision modificative n° 2 du budget principal de la Ville, telle qu'annexée à la présente délibération et résumée dans les tableaux ci-dessous :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	25 088 085,48	0,00	0,00	0,00	25 088 085,48
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	53 830 000,00	0,00	0,00	0,00	53 830 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	17 430 723,71	0,00	150 000,00	150 000,00	17 580 723,71
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>96 348 809,19</b>	<b>0,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>150 000,00</b>	<b>96 498 809,19</b>
66	Charges financières	3 203 000,00	0,00	-150 000,00	-150 000,00	3 053 000,00
67	Charges spécifiques (4)	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	515 731,16		0,00	0,00	515 731,16
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>100 117 540,35</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100 117 540,35</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	7 627 790,02		720 559,57	720 559,57	8 348 349,59
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	2 414 000,00		200 000,00	200 000,00	2 614 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>10 041 790,02</b>		<b>920 559,57</b>	<b>920 559,57</b>	<b>10 962 349,59</b>
<b>TOTAL</b>		<b>110 159 330,37</b>	<b>0,00</b>	<b>920 559,57</b>	<b>920 559,57</b>	<b>111 079 889,94</b>
+						
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						<b>0,00</b>
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>111 079 889,94</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	206 328,05	0,00	0,00	0,00	206 328,05
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	4 525 638,00	0,00	0,00	0,00	4 525 638,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	20 735 697,00	0,00	600 000,00	600 000,00	21 335 697,00
731	Fiscalité locale	45 239 636,00	0,00	0,00	0,00	45 239 636,00
74	Dotations et participations (4)	32 000 448,11	0,00	0,00	0,00	32 000 448,11
75	Autres produits de gestion courante (4)	493 024,25	0,00	0,00	0,00	493 024,25
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>103 200 771,41</b>	<b>0,00</b>	<b>600 000,00</b>	<b>600 000,00</b>	<b>103 800 771,41</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	10 000,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi budgétaires) (4)	355 807,19		0,00	0,00	355 807,19
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>103 576 578,60</b>	<b>0,00</b>	<b>600 000,00</b>	<b>600 000,00</b>	<b>104 176 578,60</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>103 576 578,60</b>	<b>0,00</b>	<b>620 000,00</b>	<b>620 000,00</b>	<b>104 196 578,60</b>
+						
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE						<b>6 683 311,34</b>
=						
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>111 079 889,94</b>

*Pour : 36*

*Contre : 6 (BILLOTTE Christian, CAUCHEMEZ Claire, BARADJI Madigata, LY Haouilly, ALLOUACHE Karim, KOC Feryal)*

**24 - 3 Rapport faisant suite aux observations de la chambre régionale des comptes**

**LE CONSEIL A PRIS ACTE** de la présentation du rapport présentant les actions entreprises par la Ville suite aux observations de la CRC sur la gestion de la commune de Bondy concernant les exercices 2016 et suivants.

**PREND ACTE**

**24 - 4 Délibération de garantie 2024 octroyée à l'Agence France Locale et régularisation de l'apport en capital**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE**

**A DECIDE** que la Garantie de la ville de Bondy est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2024 est égal au montant maximal des emprunts que la ville de Bondy est autorisée à souscrire pendant l'année 2024 ;
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la ville de Bondy pendant l'année 2024 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours ;
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ;
- si la Garantie est appelée, la ville de Bondy s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;

- le nombre de Garanties octroyées par l'ordonnateur au titre de l'année 2024 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement.

**A APPROUVE** l'adhésion de la commune de Bondy au groupe Agence France Locale pour l'année 2024, **A APPROUVE** l'apport en capital d'un montant de 156 700 euros en vue de cette adhésion, et **A AUTORISE** le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion et à effectuer les démarches relatives à la prise de participation de la commune dans le capital de l'Agence France Locale.

*Pour : 36*

*Abstentions : 6 (BILLOTTE Christian, CAUCHEMEZ Claire, BARADJI Madigata, LY Haouilly, ALLOUACHE Karim, KOC Feryal)*

**24 - 5      Approbation de la convention relative à l'accueil des collégiens temporairement exclus (ACTE) entre le Département de la Seine-Saint-Denis, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et la ville de Bondy**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**A APPROUVE** la convention relative à l'accompagnement des collégiens temporairement exclus pour l'année scolaire 2023-2024, entre le Département de la Seine-Saint-Denis, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale et la ville de Bondy, telle qu'annexée à la présente délibération, **A AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération, **A AUTORISE** la perception de l'ensemble des financements se rapportant au dispositif ACTE au titre de l'année scolaire 2023-2024, et **A AUTORISE** l'affectation au budget du CCAS de la subvention d'un montant de 26 038 euros.

*Unanimité*

**24 - 6      Approbation des avenants et conventions concernant les structures d'accueil petite enfance entre la ville de Bondy et la CAF de la Seine-Saint-Denis**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE** les avenants 2023 aux conventions relatives aux structures multi-accueil, annexés à la présente délibération, entre la Ville et la CAF de la Seine-Saint-Denis, **A APPROUVE** les conventions relatives aux structures multi-accueil pour la période 2024-2026, annexées à la présente délibération, entre la Ville et la CAF de la Seine-Saint-Denis, et **A AUTORISE** le Maire à signer les avenants 2023 et les conventions 2024-2026 ainsi que tout document s'y rapportant.

*Unanimité*

**24 - 7      Modification du régime indemnitaire du personnel communal**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A ADOPTE** les modifications du règlement du régime indemnitaire annexé à la présente délibération, **A FIXE** le régime indemnitaire du personnel communal à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024, conformément aux dispositions détaillées dans le règlement annexé à la présente délibération, et **A PRECISE** que les crédits correspondants au paiement de ce régime indemnitaire seront inscrits au budget de l'exercice en cours et suivants, au chapitre 012.

*Unanimité*

**24 - 8            Approbation du tableau des effectifs permanents et des conditions de recrutement du personnel sur des emplois permanents et non permanents**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A DECIDE** d'arrêter le tableau des effectifs du personnel permanent de la collectivité dans les conditions détaillées en annexe n°1. **A DECIDE** qu'en cas de recherche infructueuse d'un candidat statutaire et selon les besoins du service, ou si la candidature d'un agent contractuel présente un caractère déterminant en matière d'expérience, de formation ou de compétences, tous les postes permanents de catégorie A, B et C du tableau des effectifs pourront être pourvus par un agent non titulaire, selon les conditions prévues aux articles L. 332-8 à L. 332-12 du code général de la fonction publique, dans les conditions détaillées en annexe n°2. **A AUTORISE** le Maire à recruter des agents contractuels pour un besoin occasionnel ou saisonnier dans les conditions détaillées en annexe n°2 et selon les conditions prévues aux articles L. 332-13 et L. 332-14 du code général de la fonction publique. **A INDIQUE** que l'ensemble des personnels contractuels recrutés sur ces emplois de catégorie A et B devront posséder les diplômes requis pour l'accession aux grades et fonctions visées, ou une expérience professionnelle, ainsi que ceux recrutés sur des emplois de catégorie C lorsqu'un diplôme est requis. **A PRECISE** que l'ensemble des personnels contractuels recrutés sur ces emplois permanents seront rémunérés sur la base des grilles indiciaires, primes et indemnités du ou des cadres d'emplois de références. Les dispositions de la délibération n°DCM2024\_044 du 6 avril 2024 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire, que les modifications ultérieures approuvées par délibérations du conseil municipal leur seront notamment applicables le cas échéant. **A AUTORISE** le Maire à recruter des agents contractuels sur des contrats de projets, selon les conditions prévues aux articles L. 332-24 à L. 332-26 du code général de la fonction publique, en fonction des besoins du service et selon les crédits nécessaires inscrits sur le chapitre 012, dans les conditions détaillées en annexe n°2. **A ABROGE** les délibérations antérieures relatives aux conditions de recours aux personnels non titulaires, pour faire face à un besoin permanent ou non permanent, et **A PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits sur le chapitre 012 au budget de l'exercice en cours et des exercices suivants.

*Pour : 36*

*Contre : 6 (BILLOTTE Christian, CAUCHEMEZ Claire, BARADJI Madigata, LY Haouilly, ALLOUACHE Karim, KOC Feryal)*

**24 - 9            Création d'une mission d'information et d'évaluation en matière de restauration scolaire**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE** la création d'une mission d'information et d'évaluation en matière de restauration collective dans les écoles maternelles et élémentaires de la Ville, pour une durée de 6 mois à compter de la date de la présente délibération, **A DECIDE** de procéder au vote à main levée à l'élection des représentants, **A DESIGNNE** les 6 membres titulaires suivants au sein du conseil municipal, dans le respect de la représentation proportionnelle :

- Madame Alison PONCET
- Monsieur Laurent COTTE
- Madame Sonia BAKHTI-ALOUT
- Monsieur Patrick GIBERT
- Madame Mariata BERTE
- Monsieur Christian BILLOTTE

**A DESIGNNE** les 6 membres suppléants suivants au sein du conseil municipal, dans le respect de la représentation proportionnelle :

- Madame Nezha DECOURRIERE
- Monsieur Alexandre COTE
- Monsieur Yves PARRA
- Madame Christelle LE GOUALLEC
- Monsieur Jacques FERRAND
- Monsieur Karim ALLOUACHE

Et **A AUTORISE** la mission à désigner un président et un rapporteur parmi ses membres titulaires.

*Unanimité*

**24 - 10 Adhésion au SIFUREP des communes de Cergy et de Chartrettes**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A EMIS** un avis favorable à l'adhésion des communes de Cergy et Chartrettes au SIFUREP au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres ».

*Unanimité*

**24 - 11 Retrait du SIFUREP de la commune de Carrières-sur-Seine**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE** le retrait de la commune de Carrières-sur-Seine du Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne.

*Unanimité*

**24 - 12 Approbation de la convention d'adhésion à la Centrale d'Achat Public des Territoires**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE** l'adhésion de la ville de Bondy au dispositif de la Centrale d'Achat Public des Territoires, et **A AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion à la Centrale d'Achat Public des Territoires, annexée à la présente délibération.

*Unanimité*

**24 - 13 Approbation de la convention de partenariat concernant l'intervention et la circulation des policiers municipaux de la commune de Bondy sur le réseau Île-de-France mobilités**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE** la convention de partenariat concernant l'intervention et la circulation des policiers municipaux de la commune de Bondy sur le réseau Île-de-France mobilités, telle qu'annexée à la présente délibération, et **A AUTORISE** le Maire à la signer ainsi que tout document s'y rapportant.

*Pour : 36*

*Contre : 6 (BILLOTTE Christian, CAUCHEMEZ Claire, BARADJI Madigata, LY Haouilly, ALLOUACHE Karim, KOC Feryal)*

**24 - 14 Approbation de la convention de partenariat entre l'association Yookan et la ville de Bondy**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE** la convention de partenariat entre la ville de Bondy et l'association Yookan, telle qu'annexée à la présente délibération, **A AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant, et **A DECIDE** d'octroyer une subvention de 1 500 euros à l'association Yookan dans le cadre de ce partenariat.

*Unanimité*

**24 - 15 Conventions de délégation de paiement des dépenses de soins des usagers avec diverses mutuelles**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE** le dispositif du tiers payant au sein du Centre Municipal de Santé de Bondy afin de dispenser les patients de l'avance des frais lorsqu'ils disposent d'une mutuelle conventionnée, et **A AUTORISE** le Maire à signer toutes les futures conventions avec les mutuelles.

*Unanimité*

**24 - 16      Approbation de la convention de financement des actions locales « Dépistage organisé des cancers » entre l'Assurance Maladie et la ville de Bondy**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE** la convention de financement des actions locales « Dépistage organisé des cancers » entre l'Assurance Maladie et la ville de Bondy, telle qu'annexée à la présente délibération, **A AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant, et **A PRECISE** que les recettes d'un montant de 1 950 euros seront inscrites au budget communal 2024 aux chapitres et articles intéressés.

*Unanimité*

**24 - 17      Approbation de la convention de subvention pour le projet « Conforter l'action de l'Atelier Santé Ville » pour l'année 2024 entre la ville de Bondy et l'Etat**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE** la convention de financement pour le projet « Conforter l'action de l'Atelier Santé Ville » pour l'année 2024 entre l'État et la ville de Bondy, telle qu'annexée à la présente délibération, **A AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que ses éventuels avenants et tout document s'y rapportant, et **A PRECISE** que les recettes d'un montant de 25 000 euros sont inscrites au budget communal.

*Unanimité*

**24 - 18      Garantie d'emprunt accordée à SEQENS pour l'acquisition de 83 logements dont 26 logements sociaux situés 6-10 avenue Jules Ferry à Bondy**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A REMPLACE** la délibération n°DCM2024\_089 du conseil municipal en date du 27 juin 2024 par la présente délibération. **A ACCORDE**, pour le compte de la Ville, sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement des 6 lignes de prêt d'un montant total de 4 470 875,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières du contrat de prêt n°155275, annexé à la présente délibération et faisant partie intégrante de la présente délibération. **A PRECISE** que la garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 4 470 875,00 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt. **A APPORTE**, pour le compte de la Ville, la garantie pour la durée totale de chacune des lignes du Prêt et jusqu'au complet remboursement de l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. **S'EST ENGAGE**, sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la CDC, à se substituer dans les meilleurs délais à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. **S'EST ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. **A VALIDE** la convention de garantie et de réservation de logements telle qu'annexée à la présente délibération, et **A AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tout acte relatif à l'exécution de la présente délibération.

*Unanimité*

**24 - 19      Adhésion au dispositif de télédéclaration pour la mise en location d'un logement en meublé de tourisme**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE** le règlement fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation sur le territoire d'Est Ensemble, tel qu'annexé à la présente délibération, **A APPROUVE** l'adhésion de la ville de Bondy au service mutualisé de télédéclaration d'Est Ensemble, **A DECIDE** d'instaurer une obligation de déclaration préalable pour toute location d'un meublé de tourisme sur le territoire communal, et **A AUTORISE** le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

*Unanimité*

**24 - 20 Adoption d'un bail emphytéotique administratif relatif au projet Padel**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A AUTORISE** le Maire à signer la promesse de bail emphytéotique administratif, annexée à la présente délibération, laquelle prévoit une condition suspensive tenant à l'obtention par Players d'un permis de construire express et définitif, et **A AUTORISE** en conséquence, et après signature de la promesse de bail emphytéotique administratif, le dépôt par la société Players d'un dossier de permis de construire.

*Pour : 36*

*Contre : 4 (BILLOTTE Christian, BARADJI Madigata, ALLOUACHE Karim, KOC Feryal)*

**24 - 21 Approbation de la convention 2024-2028 relative à la mise en place d'un projet éducatif territorial (PEDT)**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE** la convention 2024-2028 relative à la mise en place d'un PEDT et d'un Plan mercredi, telle qu'annexée à la présente délibération, et **A AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

*Unanimité*

**24 - 22 Approbation du contrat de Ville 2024-2030 "Engagements Quartiers 2030" d'Est Ensemble**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE** la fiche projets par QPV de la ville de Bondy qui sera annexée au contrat de ville 2024-2030 « Engagements quartiers 2030 » d'Est ensemble, **A APPROUVE** le contrat de ville 2024-2030 approuvé en conseil de territoire le 26 mars 2024, tel qu'annexé à la présente délibération, et **A AUTORISE** le Maire à signer le contrat de ville 2024-2030.

*Unanimité*

**24 - 23 Approbation de la convention de mécénat 2024 entre le Géant des beaux-arts et la ville de Bondy relative au projet de la biennale des artistes bondynois "Bondy a du talent"**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE** la convention entre la société Géant des Beaux-arts et la ville de Bondy pour l'année 2024, telle qu'annexée à la présente délibération, et **A AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

*Unanimité*

**24 - 24 Approbation de la convention de subvention de la Métropole du Grand Paris "AMI: Vivez les jeux"**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A APPROUVE** la convention de subvention entre la Métropole du Grand Paris et la ville de Bondy, telle qu'annexée à la présente délibération, et **A AUTORISE** le Maire à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

*Unanimité*

**24 - 25 Mise en place de la bourse "Coup de Pouce Jeunes" pour soutenir les projets des jeunes Bondynois**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A VALIDE** la création de la bourse « Coup de Pouce Jeunes », **A APPROUVE** les modalités de mise en œuvre suivantes :

1. **Critères d'éligibilité :**
  - Jeunes de 16 à 25 ans, résidant à Bondy. La limite peut être repoussée à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap.
  - Présentation d'un projet structuré autour des volets sociaux, professionnels, associatifs, culturels ou sportifs.
  - Engagement à respecter les conditions de contrepartie citoyenne.
2. **Sélection des projets :**
  - Les jeunes intéressés déposeront un dossier comprenant une description détaillée de leur projet, ses objectifs, les ressources nécessaires ainsi que les impacts attendus.
  - Un jury composé sera chargé de l'évaluation et de la sélection des projets en fonction de leur faisabilité et de leur pertinence.
3. **Contrepartie citoyenne :**
  - En échange de l'aide financière apportée par la Ville, chaque bénéficiaire devra s'engager à réaliser des heures de bénévolat dans une association, participer à un chantier encadré ou s'impliquer dans des activités municipales. Le nombre d'heures pour chaque dossier sera défini par le jury en fonction du montant du projet.
  - Cette démarche permettra aux jeunes de s'investir directement dans la vie locale tout en développant un sens accru de la citoyenneté et de la solidarité.
4. **Soutien financier :**
  - La bourse accordée aux jeunes sera définie en fonction des besoins de chaque projet et pourra couvrir divers aspects, tels que la scolarité, la formation, les déplacements, l'achat de matériel ou d'autres dépenses liées à la mise en œuvre du projet.
  - Le montant de chaque bourse sera compris entre 100 et 500 euros et sera proposé par le jury au Maire qui validera ce versement dans le cadre de l'enveloppe budgétaire consacrée au projet.
  - L'enveloppe budgétaire consacrée aux coups de pouce sera inscrite chaque année au budget et validée de fait en conseil municipal. Pour l'année en cours il est proposé un montant de 20 000 euros.
  - Un reste à charge d'un minimum de 20% sera systématiquement préservé, afin de confirmer l'implication du jeune dans son projet.

**A DECIDE** que le jury sera composé de la manière suivante :

- L' élu en charge de la jeunesse, qui en assurera la présidence
- L' élu en charge des sports
- L' élu en charge de la vie associative
- L' élu en charge de l'emploi et de l'insertion
- L' élu en charge de la culture
- L' élu en charge de la citoyenneté
- L' élue en charge du handicap
- L' élue en charge de la coopération
- Un représentant de la direction générale
- Le directeur des sports et de la jeunesse
- Le chef de service de la jeunesse
- Le responsable de la structure d'information jeunesse, qui en assurera le secrétariat

Et **A AUTORISE** le Maire à arrêter le montant définitif de chaque bourse, sans excéder la proposition du jury, et dans la limite de 80% du coût global du projet présenté, et **A INSCRIT** au budget 2024 le montant global de 20 000 euros pour cette opération.

*Unanimité*

**24 - 26      Maintien à titre exceptionnel du tarif 2023-2024 pour le séjour SNU d'octobre 2024**

**LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A VALIDE** le maintien à titre exceptionnel du tarif 2023-2024, annexé à la présente délibération, pour le séjour SNU prévu en octobre 2024.

*Unanimité*

**En outre**, le conseil municipal a été informé des décisions de Monsieur le Maire, prises en vertu des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales :

- **N°D2024\_003** : Mouvements de crédits entre chapitres au sein d'une même section - Entre les chapitres 011 et 65
- **N°D2024\_004** : Mouvement de crédits entre chapitres budgétaires au sein d'une même section - Entre les chapitres 20 et 21
- **N°D2024\_005** : Mouvements de crédits entre chapitres au sein d'une même section - Entre les chapitres 011 et 65
- **N°D2024\_006** : Mouvements de crédits entre chapitres au sein d'une même section - Entre les chapitres 65 et 66
- **N°D2024\_007** : Convention d'occupation temporaire du domaine public de la ville de Bondy situé dans le secteur de la Gare de Bondy au profit de la Société des Grands Projets – Passerelle
- **N°D2024\_008** : Convention d'occupation temporaire du domaine privé de la ville de Bondy situé dans le secteur de la Gare de Bondy au profit de la Société des Grands Projets – Toit terrasse

Il est rappelé que les délibérations du conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de leur publication et de leur réception par le représentant de l'État.

RIEN N'ETANT PLUS A L'ORDRE DU JOUR  
LA SEANCE EST LEVEE A 12H54.

Stephen HERVE  
Maire de Bondy  
Conseiller régional



Théo FONSECA  
Conseiller municipal  
Secrétaire de séance

